

Document 1 de 1



La Semaine Juridique Edition Générale n° 7-8, 13 Février 2017, doct. 187

Un Master de droit des affaires internationales en Asie du Sud-Est, une contribution au rayonnement de l'Université française à l'étranger

Veille par Michel Grimaldi

professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, co-directeur du Master de droit des affaires internationales délocalisé au Vietnam et au Cambodge

et Marie Goré

professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, co-directeur du Master de droit des affaires internationales délocalisé au Vietnam et au Cambodge

et Marc Désert

doctorant à l'université Paris II Panthéon-Assas, ancien étudiant du Master de droit des affaires internationales délocalisé au Vietnam et au Cambodge

Fondation pour le droit continental

Sommaire

Le Master de droit des affaires internationales que l'université Paris II Panthéon-Assas délivre à l'issue d'une formation au Cambodge et au Vietnam contribue au rayonnement de l'Université française à l'étranger. Tout un réseau de francophonie juridique en Asie du Sud-Est a été ainsi bâti, qui fédère étudiants, enseignants et praticiens d'horizons différents autour du droit et du français.

Créé en 2010 par la commune volonté de l'université Paris II Panthéon-Assas, de l'université d'économie et de droit d'Hô Chi Minh-Ville (Vietnam) et de l'université Royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh (Cambodge), avec le soutien de la Fondation pour le droit continental, le cursus poursuit deux objectifs. D'abord, former des juristes francophones capables d'appréhender les enjeux liés au développement rapide de la région Sud-Est asiatique, que ce soit en droit des contrats, des sûretés, de la propriété intellectuelle, de la fiscalité, du travail, de l'arbitrage, ou encore de la banque. Ensuite, entretenir et conforter dans cette région la tradition juridique continentale.

La formation, que les étudiants peuvent intégrer en Master 1 ou en Master 2, présente plusieurs originalités. En premier lieu, elle est délocalisée, car tout entière dispensée sur les campus des universités de Phnom Penh et d'Hô Chi Minh-Ville. En deuxième lieu, elle est placée sous le signe de la diversité culturelle, car suivie par des étudiants francophones originaires de différents pays : Vietnam, Cambodge, France mais également Laos, Chine, Cameroun, Congo, Tchad, Sénégal ou encore Vanuatu. En troisième lieu, les enseignements sont dispensés le soir et le week-end, ce qui permet aux étudiants d'effectuer un ou plusieurs stages dans des cabinets d'avocat ou en entreprises, et de vivre

ainsi une première expérience professionnelle à l'étranger.

Les enseignements sont en partie assurés par des professeurs français, belges ou suisses, dont la Fondation pour le droit continental organise et finance les missions. Celles-ci portent sur le droit des obligations, le droit des contrats spéciaux, le droit des sûretés, et le régime général des obligations, en Master 1 ; sur le droit pénal des affaires et le droit financier en Master 2. D'une durée moyenne de six jours, sur l'un et l'autre des campus, elles représentent chacune vingt heures de cours, auxquelles s'ajoutent dix heures de travaux dirigés. D'autres enseignements sont assurés par une équipe de professeurs francophones des universités partenaires, docteurs d'une université française, ainsi que par des professionnels exerçant sur place ou, occasionnellement, par d'autres professeurs français.

Aux enseignants qui assurent les missions, cette formation offre une expérience pédagogique unique en raison de la diversité des trente élèves qui composent chaque promotion, des conférences qu'ils sont souvent invités à donner en d'autres enceintes, des rencontres dont ces manifestations sont l'occasion et de la chaleur avec laquelle ils sont accueillis au Cambodge comme au Vietnam. Aux étudiants, elle donne une rare occasion de s'ouvrir au monde, de prendre conscience des valeurs de la culture juridique continentale qu'ils ont, pour la plupart, en partage, et de créer des liens d'amitié durables, si diverse que puisse être la suite de leur parcours, universitaire ou professionnel, dans leur pays d'origine ou en Asie, où certains d'entre eux décident de rester.

Le désormais traditionnel colloque annuel de l'association des étudiants du Master est un exemple du dynamisme des étudiants. Il aura lieu le 15 mars prochain, à l'Institut Français de Phnom Penh, sur le thème de « L'émergence du droit de l'environnement en Asie du Sud-Est ». Des spécialistes du droit de l'environnement sont attendus de France, de Suisse, et de pays de la péninsule asiatique pour un échange d'idées sur l'élaboration d'un code de l'environnement dans les pays de la région, ou encore sur la responsabilité sociale et juridique des entreprises face au préjudice écologique. Il s'agira de réfléchir, dans une approche comparatiste, aux enjeux et aux difficultés de l'émergence du droit de l'environnement dans cette partie du monde.